



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle mandature 2015/2018 : installation du Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer, Jérôme Despey proposé à la présidence

Le Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer s'est réuni le 20 mai 2015, sous la présidence d'Hervé Durand, représentant la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le président de séance a procédé à l'installation officielle du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole pour la nouvelle mandature 2015/2018, dont les membres ont été renouvelés par arrêté du 13 mai dernier (JORF du 16 mai 2015), confirmant ainsi le rôle du Conseil comme lieu de dialogue privilégié entre les professionnels et les Pouvoirs publics.

Les nouveaux membres du Conseil ont, à la majorité absolue, proposé au ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de reconduire Jérôme Despey à la présidence du Conseil.

À cette occasion, Jérôme Despey a remercié les membres du Conseil pour leur confiance renouvelée et le travail fructueux accompli ces dernières années, grâce à l'implication de l'ensemble des familles professionnelles. Jérôme Despey a également rappelé les priorités de la filière, face aux échéances prochaines (poursuite de l'OCM vitivinicole après 2018, nouveau régime des autorisations de plantation, plan stratégique de la filière viticole, ...) et son souhait de travailler de manière constructive pour dégager des consensus, porteurs de progrès pour la filière viticole.

Création des Comités « Bois et plants » et « Produits cidricoles » pour 2015/2018

À l'occasion de cette nouvelle mandature, le Conseil a donné un avis favorable sur la création des Comités « Bois et plants » et « Produits cidricoles », qui seront chargés de suivre les thématiques spécifiques aux produits les concernant dans l'objectif de renforcer la compétitivité des filières en lien avec le Conseil spécialisé, comme c'était le cas lors des précédentes mandatures.

OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2014/15

Comme traditionnellement, un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe 2014/15 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (pour mémoire 280 M€) a été présenté aux membres du Conseil. Au 15 mai 2015, la consommation des crédits de l'enveloppe 2014/15 du programme français s'élève à 78,8 millions d'euros, soit par mesures :

- 38,3 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 20,3 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 16,7 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 3,5 M€ pour les prestations viniques.

Pour en savoir plus, les derniers documents économiques concernant la filière viticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : etudesfiliereviticole

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr